

Réunion intermédiaire
de la Commission Nationale Culture et Handicap
Jeudi 26 janvier 2012

Frédéric Mitterrand ouvre la réunion en accueillant la ministre Roselyne Bachelot, le président du Centre National du Cinéma et de l'Image animée, Éric Garandeau, le président du Comité National Consultatif des personnes handicapées, Patrick Gohet, le président du groupe de travail accessibilité du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Nicolas About, ainsi que les présidentes et présidents d'associations.

Il annonce que cette réunion sera consacrée à la prise en compte des besoins et des espoirs des personnes handicapées dans les domaines de l'accessibilité au cinéma et à l'audiovisuel. Soulignant que cela ne doit pas faire oublier les autres champs sur lesquels des efforts sont réalisés dans le cadre de la politique nationale du handicap pour favoriser l'accès de tous à la culture (accessibilité au patrimoine, aux musées, au spectacle vivant), Frédéric Mitterrand rappelle l'hommage rendu aux grandes figures du handicap, citant notamment Louis Braille, dont la maison à Coupvray a reçu il y a quelques semaines le label de maison des Illustres, ou l'abbé de l'Épée, inscrit au recueil des commémorations nationales 2012, créateur de l'Institut des sourds et malentendants.

Lors de cette réunion, la présence du président du Centre National du Cinéma et de l'Image animée, du groupe France Télévisions, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, des différents services concernés, ainsi que de la Fédération des exploitants des salles de cinéma permettra d'aborder un ensemble de sujets importants, y compris sous leur angle technique. Les nouvelles technologies offrent en effet des possibilités nouvelles en termes d'accessibilité, mais nécessitent de veiller à leur adéquation aux besoins des personnes en situation de handicap.

Frédéric Mitterrand souligne l'importance de l'accès à l'audiovisuel et au cinéma pour les personnes en situation de handicap. Reconnaisant que beaucoup d'avancées ont été réalisées, il fait néanmoins observer que certaines sont encore en gestation ou trop lentes pour les associations représentant les personnes en situation de handicap.

.../...

Pour autant, certaines apporteront de nouvelles perspectives pour que l'accessibilité soit chaque jour davantage inscrite dans le quotidien de tous. Ainsi, pour ce qui concerne l'accès aux œuvres cinématographiques, la généralisation du numérique en est une illustration. C'est une chance, un tremplin pour l'accès à la création et au patrimoine, et c'est aussi l'une des conditions nécessaires à la réussite d'une véritable politique d'accessibilité aux films pour les personnes atteintes d'un handicap sensoriel.

A ce titre, Frédéric Mitterrand indique qu'il a veillé à ce que les dépenses liées au sous-titrage des films du patrimoine soient bien éligibles au soutien que l'État apporte à la numérisation des œuvres de patrimoine dans le cadre du grand emprunt. Sur la base de l'accord cadre, signé à Cannes en mai 2011, le ministère est en discussion avec deux détenteurs importants de catalogues de films, Gaumont et Pathé. Les négociations devraient aboutir dans les prochaines semaines.

Au-delà des œuvres du patrimoine, Frédéric Mitterrand souligne que chacun doit pouvoir également avoir accès aux films qui font l'actualité. Les associations ayant légitimement émis le souhait que les films soient systématiquement accessibles dès leur sortie en salle, le ministère a travaillé avec le Centre National du Cinéma et de l'Image animée sur cette demande. Afin que l'accessibilité, à la fois en sous-titrage et en audiodescription, s'impose progressivement dès la post-production de la manière la plus large, le Centre National du Cinéma va mettre en place une aide spécifique pendant trois ans. Ce dispositif sera mis en œuvre dès cette année, et représente un soutien d'environ un million d'euros par an. Il s'agit d'inciter fortement les acteurs, les producteurs, les distributeurs à intégrer la question de l'accessibilité en amont de la sortie en salle des films.

Dans la perspective de l'extension du sous-titrage et de l'audiodescription, comme souvent en matière de handicap, il faut agir sur la circulation et la disponibilité de l'information. En effet, un certain nombre de titres ont pu faire l'objet de travaux de sous-titrage ou d'audiodescription redondants, à l'initiative d'associations représentatives de personnes handicapées, d'ayants droits, d'organisateur de manifestations cinématographiques ou encore de laboratoires, par méconnaissance des travaux déjà réalisés. L'Inspection générale des affaires culturelles a été sollicitée pour faire rapidement des propositions sur la manière d'assurer la meilleure information de l'ensemble des parties concernées et pour faire

en sorte qu'une forme de registre puisse rassembler la liste des œuvres disponibles, accessibles, par type de handicap, en précisant les supports sur lesquels ces films sont disponibles et les droits afférents.

Cette mission identifiera les modalités de recueil de ces informations, de leur actualisation, de leur diffusion, ainsi que les porteurs éventuels de ce registre.

La question particulière du développement de l'audiodescription rejoint par ailleurs l'un des chantiers engagés au niveau interministériel consistant à identifier et à reconnaître les métiers du handicap et de la conception universelle. Tant pour le cinéma que la télévision, il apparaît absolument nécessaire de progresser dans l'identification et la reconnaissance des métiers liés à l'audiodescription, en commençant par clarifier le statut juridique des personnes qui réalisent ces adaptations.

Une experte du code de la propriété intellectuelle, Mme Hélène de Montluc, mènera une mission exploratoire sur ces questions dans les prochaines semaines afin de clarifier le cadre et les droits des personnes travaillant dans ce secteur.

Afin de respecter le calendrier de la loi du 11 février 2005, l'accès aux salles de cinéma est également un chantier mené en parallèle à l'accessibilité, aux œuvres. Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée a d'ores et déjà soutenu les salles éligibles aux aides sélectives et automatiques en finançant des diagnostics de mise en conformité des équipements permettant une accessibilité aux œuvres. Frédéric Mitterrand souligne l'engagement des exploitants pour la mise en conformité de leurs établissements. C'est le cas pour les multiplexes qui sont largement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Cependant, il compte bien mettre en œuvre également les modalités d'une véritable concertation afin d'accompagner les exploitants de petits cinémas, notamment les cinémas d'art et essais. Aussi, le ministre de la Culture propose-t-il aux représentants associatifs, aux représentants de la Fédération Nationale des Cinémas Français représentée aujourd'hui par M. Erwan Escoubet et au Centre National du Cinéma, la mise en place d'un groupe de travail afin d'imaginer ensemble des solutions pour progresser dans cette accessibilité.

Il confirme que le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé, en lien avec le CNC, à produire un nouvel ouvrage de la collection Culture

et Handicap consacré précisément à l'accessibilité au cinéma. Ce guide devrait paraître d'ici la fin de l'année ou au tout début 2013. Il traitera à la fois de l'accessibilité aux salles de cinéma, accessibilité au cadre bâti et médiation, ainsi qu'aux œuvres elles-mêmes.

Enfin, il mentionne l'engagement commun de Roselyne Bachelot et du ministère de la Culture sur ce thème de l'accessibilité au cinéma, qui se traduit également par l'impulsion et le fort soutien donné à l'organisation d'un festival de cinéma, consacré au thème " Cinéma et handicap ". Ce festival *Un autre regard* comportera une journée professionnelle sur le thème de l'accessibilité, et se tiendra du 29 au 31 mars prochain à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La politique en faveur du handicap concerne tout autant l'accessibilité à l'audiovisuel. C'est la raison pour laquelle il sera également question aujourd'hui de la mobilisation des chaînes, aussi bien pour l'accessibilité des programmes télévisuels que des œuvres cinématographiques à la télévision. Les sociétés de l'audiovisuel public ayant une mission d'exemplarité dans la recherche de l'égal accès de tous à leurs programmes et à leurs antennes, il leur incombe en effet de mobiliser tous les moyens nécessaires et d'explorer toutes les possibilités pour faire avancer ces questions et pour faire évoluer l'ensemble du paysage audiovisuel français.

Soulignant qu'il en va de la responsabilité et de l'identité du service public, Frédéric Mitterrand indique que lors de la conception de la feuille de route de France Télévisions et d'Arte France, à travers les contrats d'objectifs et de moyens, il a été particulièrement attentif à ce que des engagements ambitieux et fermes soient pris pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes handicapées. Ainsi, à l'objectif d'accessibilité des programmes, il a tenu à ce que France Télévisions et Arte France associent un second engagement : la représentation des personnes handicapées à l'antenne. Il se dit en effet convaincu qu'il s'agit là d'un instrument très puissant pour combattre l'ignorance et les préjugés, mais aussi d'un formidable moteur pour donner aux personnes handicapées la confiance et l'ambition de jouer pleinement leur rôle dans notre société. Les engagements inscrits aux COM des deux sociétés portent donc tant sur le choix des sujets traités que sur celui des

personnes visibles à l'antenne, qu'ils soient animateurs, journalistes, personnages de fiction. Par ailleurs, au-delà des seules antennes, les chaînes veilleront à élargir la place accordée au thème du handicap sur leurs plateformes Internet et à intégrer autant que possible ces questions à leur développement numérique. Les COM de France Télévisions et d'Arte France contiennent donc des engagements forts qui traduisent la volonté partagée par l'État et les entreprises de placer le handicap au cœur des priorités de l'audiovisuel public.

Frédéric Mitterrand salue l'engagement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dans ces domaines. En application de la loi du 11 février 2005, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a pour mission de favoriser l'accessibilité des programmes aux personnes souffrant d'un handicap auditif ou visuel, et la représentation de la diversité de notre société dans les médias audiovisuels. Il remercie le conseiller About d'être présent afin de présenter les modalités de suivi et d'avancement de cette obligation et de ce que l'on appelle couramment le " décodeur vocal ". Il se réjouit d'avoir signé la charte du sous-titrage élaborée par le groupe de travail accessibilité du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en étroite collaboration avec l'UNISDA, et il propose à Nicolas About qu'un travail de même ambition soit conduit prochainement dans le domaine de l'audiodescription.

En conclusion, Frédéric Mitterrand remercie très chaleureusement les associations représentatives des personnes handicapées pour leur confiance. Il se dit certain que grâce à leur mobilisation et la qualité des échanges, il sera possible de construire ensemble une politique concertée qui favorise l'accès de tous à la culture.

Roselyne Bachelot commence son intervention en citant une phrase de Gao Xingjian dans *La montagne de l'âme* : " La culture n'est pas un luxe, mais une nécessité ". Elle indique par ailleurs que Frédéric Mitterrand a mis en exergue dans son dernier livre, *Le Désir et la Chance*, cette phrase de l'un de ses prédécesseurs, Jacques Duhamel : " La culture, c'est ce qui fait d'une journée de travail une journée de vie. " Insistant sur le fait que la culture n'est pas un privilège réservé à une élite mais un droit, donc une nécessité pour tous, elle affirme que le rôle du politique est

donc précisément de garantir à chacune et chacun l'accès à ce droit, cet accès à la culture, et que c'est précisément pour permettre des avancées réelles que le ministère de la Culture et son ministère ont noué un partenariat de très grande qualité, partenariat qui a eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer dans le cadre de cette commission et dans le cadre de la convention Culture et Handicap signée en 2006, ainsi que dans le cadre de la commission nationale chargée de la mise en œuvre de l'exception aux droits d'auteur. Le 12 décembre dernier, ce partenariat fructueux s'est incarné très concrètement à travers la signature de la charte relative à la qualité du sous-titrage pour les personnes sourdes ou malentendantes, aux côtés du CSA, des chaînes de télévision, des laboratoires de sous-titrage et des associations.

Elle indique que le groupe de travail visant à examiner les conditions de transposition au secteur médico-social des actions entreprises dans ce domaine rendra ses conclusions en avril prochain. S'interrogeant sur la pertinence de voir coexister deux conventions, d'un côté la convention Culture Handicap et de l'autre la convention Culture Santé, Roselyne Bachelot se dit favorable à la rédaction d'une convention unique qui intégrerait l'ensemble du champ médico-social et se nourrirait de tous les travaux menés jusqu'à ce jour.

Favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, une ambition fondée sur trois convictions :

Première conviction : l'accès des personnes handicapées à la culture est un droit reconnu par la convention de l'ONU sur les personnes handicapées dans son article 30, convention que notre pays a ratifiée en 2010. Il s'agit donc d'une liberté fondamentale. C'est l'esprit de la loi de 2005 également de permettre l'accès de tous à tout. L'accessibilité est le premier des droits, c'est lui qui rend possible tous les autres. Sinon, ces autres droits ne sont que formels. C'est pourquoi, précisément, ce sujet était au cœur de la dernière conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 8 juin dernier. Le président de la République a rappelé que les engagements pris seraient tenus et qu'il n'était pas question de revenir sur la question de l'accessibilité. De la même manière, il a été décidé que chacun des plans handicap proposerait un volet important consacré à la culture, car la culture, c'est ce qui fait l'être humain.

Deuxième conviction : favoriser l'accessibilité, mais le faire avec les personnes en situation de handicap. Nelson Mandela disait : " Tout ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous ". Pour Roselyne Bachelot, s'il est un sujet où cette phrase s'applique, c'est bien la culture et le handicap. C'est une impérieuse nécessité. En matière d'accessibilité, le quai Branly a mené une action exemplaire en associant les personnes en situation de handicap à ses travaux. Le comité de suivi de l'accessibilité de cet établissement a permis au musée, non seulement de rattraper son retard au début de sa conception, mais aussi de devenir l'un des plus accessibles de France. Les personnes en situation de handicap ont été des personnes ressources, au moment de l'élaboration, puis en rappelant sans arrêt les uns et les autres à leurs responsabilités.

Troisième conviction : c'est par la culture que nous ferons changer le regard que nous portons collectivement sur le handicap. L'art a toujours été le précurseur des grands mouvements qui ont fait évoluer la société. Mentionnant l'extraordinaire succès du film *Intouchables*, Roselyne Bachelot fait observer que ce film a fait beaucoup plus que n'aurait pu le faire l'argent public dépensé collectivement. Elle souhaite donc pareillement beaucoup de succès au film *Café de Flore*, dans lequel Vanessa Paradis joue le rôle d'une maman d'enfant trisomique. Elle mentionne également les expositions qu'elle accueille régulièrement au sein de son ministère, le but étant de faire découvrir des œuvres d'artistes handicapés, en rappelant que ce sont d'abord des artistes qui, à travers leur maîtrise artistique, leur univers si singulier, peuvent modifier notre regard. Évoquant à son tour le festival du film à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, organisé par les deux ministères, Roselyne Bachelot précise que ce festival durera trois jours, dans une ville qui a été choisie parce qu'elle est particulièrement accessible. Des tables rondes professionnelles seront organisées, ainsi que des ateliers avec des enfants, de nombreuses projections de films sous-titrés et audio-décrits, avec quatre longs métrages en avant-première ou inédits, suivis d'un débat avec les réalisateurs et l'équipe du film. Deux prix du public seront décernés : l'un à un court métrage, l'autre à un long métrage. Ce festival permettra de réaffirmer le dialogue fécond qu'entretiennent et que doivent entretenir culture et handicap au service de tous nos concitoyens. Ce n'est pas une politique

sectorielle : en faisant progresser les droits des personnes handicapées, l'accès des personnes handicapées à la culture, ce sont les droits de tous qui sont portés, et c'est l'ensemble des valeurs du pacte républicain qui nous unit qui sont réaffirmées.

Cédric Lorant salue cette volonté de mettre des moyens à disposition des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel des solutions accessibles auprès des publics sourds et malentendants.

Il rappelle qu'en 2009, quatre films français ont été proposés dans les salles de cinéma, avec quatre cinémas qui ont programmé ces séances. En 2011, on atteint 8 films sous-titrés disponibles pour les cinémas, et une montée en charge importante : 41 cinémas ont programmé ces séances, avec un maillage sur toute la France. Toutefois, le nombre de films est encore dérisoire face aux 270 à 280 films qui sortent par an auprès des publics des salles de cinéma.

L'attente de l'UNISDA consiste donc en un engagement chiffré dès 2012 sur une programmation, une montée en charge raisonnable. L'UNISDA ne demande pas que toutes les salles de cinéma proposent tous les films français avec le sous-titrage mais d'avoir une réflexion, une organisation pour qu'il y ait, a minima, une séance ou deux séances dans la semaine de la sortie du film en salle, avec une répartition géographique coordonnée, et avec une communication très forte auprès des publics concernés. Le décret sur l'accessibilité de l'audiovisuel dans les ERP doit justement être un levier pour qu'en 2015, l'ensemble des ERP soit totalement accessible à l'ensemble des situations de handicap.

En ce qui concerne la télévision et la signature de la charte de qualité sur le sous-titrage, l'enjeu est de suivre sa mise en œuvre pour que les seize critères composant la charte soient vérifiés, diffusés, contrôlés, et puissent apporter des éléments constructifs auprès des laboratoires qui ne savent pas forcément comment sous-titrer de manière qualitative.

Cédric Lorant exprime une déception : la non-mise en œuvre de la mesure 38 du plan handicap auditif 2010-2012, à savoir l'intégration dans le contrat d'objectifs et

de moyens de France Télévisions de la traduction en langue des signes française, à partir du 1^{er} janvier 2011, d'un journal télévisé du soir. Pour l'UNISDA, la langue des signes mérite aussi d'avoir toute sa place dans l'accessibilité des programmes. La mise en œuvre de la mesure 38 est donc fortement attendue des associations et des personnes sourdes qui s'expriment au quotidien en langue des signes française, et qui souhaiteraient comme tout un chacun accéder à des informations générales.

Philippe Chazal remercie chaleureusement le ministre de la Culture et de la Communication et la ministre de la Cohésion et des Solidarités pour les efforts déployés afin d'améliorer l'accès des déficients visuels à la culture. En effet, dans le plan déficients visuels 2008-2011, le domaine de la culture a progressé de façon tangible et irréversible : ce qui a été construit ne pourra, quel que soit l'avenir de notre pays, être remis en cause, et ne pourra que progresser.

Rappelant que les premiers efforts en ce domaine ont été réalisés grâce à Patrick Gohet, qui en décembre 2008 avait fait signer la première charte de prise en compte de l'audiodescription par les représentants du cinéma, Philippe Chazal souligne que cela a été un formidable détonateur pour attirer l'attention sur cette audiodescription qui, jusqu'à présent, était très en retard en France par rapport à l'Angleterre.

Ensuite, grâce à l'implication de Gilbert Montagné, de Nicolas About, du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et de Sylvain Nivard, les choses sont allées de l'avant.

Philippe Chazal indique que ce qui a été annoncé ce matin concernant l'engagement de l'État pour favoriser l'audiodescription des films du patrimoine est très important et sera apprécié des déficients visuels. Il existe énormément de films et quasiment aucun ne leur était accessible ; progressivement, ils vont le devenir. Pour les nouveaux films, les déficients visuels demandaient depuis longtemps que des subventions soient accordées pour que l'audiodescription soit faite dès la réalisation du film. Il a été annoncé que ce chantier allait progresser. Quand on sait que l'audiodescription représente 8000 euros sur un film souvent de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros, c'est très peu de chose si c'est fait dès la conception. En outre, la politique de prise en compte de chaque type de handicap est vraiment la bonne voie dans laquelle il faut aller. Philippe Chazal se réjouit

également de l'aide de l'État aux salles de cinéma qui s'équipent en numérique, afin qu'elles acquièrent l'équipement nécessaire pour que les films audio-décrits puissent être projetés. Enfin, il se dit convaincu que, dans les années qui viennent, de grands progrès sur l'accès à l'audiovisuel seront réalisés. Les aveugles pourront ainsi accéder aux programmes télévisuels

Il émet le souhait que les choses progressent également dans le domaine de l'accès aux livres. Aujourd'hui, 3 % des ouvrages qui sortent en France sont accessibles. Le dernier dictionnaire en braille est sorti en France il y a plus de 50 ans. Il souhaite donc que les associations agréées puissent obtenir les fichiers au format adapté des éditeurs. Ils seront alors en capacité d'adapter les ouvrages en format accessible. Il préconise la création d'une plate-forme commune des ouvrages adaptés afin que le même ouvrage ne soit pas adapté plusieurs fois.

Sylvain Nivard souhaite revenir sur l'équipement des salles de cinéma. Il se dit satisfait de l'excellente montée en puissance de l'audiodescription à la télévision, du bon dialogue avec le CSA, et surtout du planning clair et chiffré, qui prévoit à la télévision une émission audio-décrite par mois en 2011 et une par semaine en 2013.

Il regrette qu'en matière d'équipement des salles de cinéma, il n'y ait pas ce planning précis. Il se dit inquiet non pas tant du faible nombre de salles équipées, mais du fait qu'il y a 18 mois, la situation était identique.

Faute de planning, nous ne disposons pas de repères sur les objectifs à atteindre, d'ici à 2015. Sylvain Nivard se dit satisfait du bon dialogue avec l'ensemble des interlocuteurs, mais déplore le manque d'impulsion politique pour passer aux actes. Il demande donc au ministre de la Culture d'interroger les grands réseaux sur leur planning de montée en charge, afin de déterminer combien de salles seront équipées en 2012, 2013, 2014. Pour mémoire, il s'agit d'atteindre une accessibilité de l'ensemble des salles en 2015. Il souhaite un engagement clair des grands réseaux. Pour les petites salles de cinéma, les petits réseaux, il suggère une aide du CNC. Sachant que l'équipement d'une salle pour l'audiodescription représente un coût de 1500 à 2000 euros. Une aide à hauteur de 50% de la part du CNC, réduirait le coût pour les petits exploitants à moins de 1000 euros. Il souhaite là aussi une montée en puissance.

Guy Vengud, administrateur du GIHP national se réjouit à son tour des propos tenus concernant les progrès évidents réalisés pour adapter des films en audiodescription. Toutefois, il pointe une difficulté : un non-voyant ne peut pas profiter d'un programme en audiodescription dans la mesure où les télécommandes ne sont pas sonorisées. Même un voyant parfois ne le peut pas, parce que les protocoles diffèrent d'une chaîne à l'autre. Il faut donc progresser dans ce domaine. Expliquant qu'en Espagne et en Suisse, il suffit d'appuyer sur le bouton de la télécommande sur lequel figure un D en braille pour avoir l'audiodescription, Guy Vengud demande pourquoi l'Europe n'harmonise pas ces systèmes, afin que tout le monde puisse avoir la joie de profiter de l'audiodescription.

Christine Kelly souhaitant rebondir sur l'intervention de Guy Vengud, indique qu'elle revient d'un voyage à Washington où elle a rencontré la FCC, c'est-à-dire le CSA américain. Elle explique que si les États-Unis étaient en avance sur nous sur le sous-titrage, nous sommes bien en avance sur eux en matière d'audiodescription. En effet, alors qu'en France, un planning pour 2013 a été établi, les USA viennent de demander aux chaînes de diffuser 1h30 de programmes audio-décrits par semaine. C'est donc une fierté pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Nicolas Mérille se félicite des avancées et des annonces effectuées, notamment la création de certains groupes de travail. Soulignant que le ministère de la Culture est l'un des plus vertueux en termes de prise en compte de l'accessibilité pour tous les types de déficience, il fait observer qu'il reste néanmoins beaucoup à faire, notamment en termes de prise en compte de l'accessibilité aux personnes handicapées au sein de la formation initiale des architectes.

L'annonce de la création d'un groupe de travail spécifique pour les petites salles de cinéma, notamment pour les salles d'art et essais, lui semble fondamentale. Beaucoup d'acteurs concernés par l'échéance de 2015 sont très inquiets ; il y a un énorme besoin de pédagogie et de réassurance, sachant que le législateur a prévu des dispositifs équilibrés pour les bâtiments existants.

André Fertier attire l'attention sur le fait que l'accès au cinéma concerne l'ensemble des handicaps et des cadres de vie de ces personnes. André Fertier cite l'exemple des *Toiles Enchantées*, qui "amène le cinéma" auprès des enfants hospitalisés. Il rappelle également l'action de l'association *Cinéma différence*, qui

permet à des personnes ayant des troubles envahissants du développement d'accéder au milieu ordinaire du cinéma. André Fertier propose la création d'un groupe de travail, les modalités d'accessibilité au cinéma à décliner selon les situations de handicap, et les lieux d'accueil ou de vie. Cette réflexion doit être menée en lien avec les pôles ressources existants.

L'autre vaste question est celle de la place des professionnels de la culture au sein des institutions sanitaires et médico-sociales. Ainsi, s'il y a souvent des activités Cinéclub sur grands écrans dans ces institutions, il n'y a pas de professionnels de la culture pour encadrer cette offre et faire en sorte qu'elle se développe. André Fertier pense aussi aux personnes âgées dépendantes, en perte d'autonomie, qui sont concernées à la fois par l'audiodescription et le sous-titrage.

Or, André Fertier a souvent noté l'intérêt des responsables d'Agences Régionales de Santé pour le volet culture. La culture doit être prise en compte dans les CEPOM, pour exister au sein des institutions. Il souhaite donc que dans la future convention Culture et Handicap, on apporte une réponse concrète pour l'intégration des projets culturels au sein des institutions médico-sociales.

Dernier point, à l'heure actuelle, les responsables d'institutions sanitaires médico-sociales ont des difficultés à identifier leurs interlocuteurs pour obtenir des soutiens aux projets culturels : élu à la culture ou conseil général, ayant une compétence sociale. André Fertier souhaite une action sur ces processus discriminants.

Par ailleurs, un conseil éthique et scientifique du pôle européen d'accessibilité culturelle a été créé pour travailler sur ces processus de discrimination. André Fertier propose que ce conseil puisse faire part de ces travaux dans le cadre de la Commission Nationale Culture Handicap,

Patrick Gohet souhaite compléter le propos d'André Fertier. Pour lui, le citoyen handicapé doit avoir accès à la culture, être spectateur, être consommateur de culture, mais doit aussi pouvoir participer à la création culturelle. Or, de ce point

de vue, il y a encore beaucoup de progrès à réaliser. En effet, dans les fictions projetées régulièrement, on peut chercher en vain la présence de la personne handicapée. Il lui paraît donc très important d'inscrire cet élément en complément de tout ce qui a déjà été exprimé aujourd'hui sur le sujet.

Éric Garandeau, du CNC, indique que l'accès à la culture, l'accès aux œuvres et aux salles pour toutes les personnes qui souffrent d'un handicap, est au cœur de ses préoccupations.

Il rappelle que, dans le secteur du cinéma, nous observons une prise de conscience. Il souligne que la France mène une politique publique très dynamique dans le domaine cinématographique et audiovisuel, et que malgré les difficultés financières actuelles, cette politique se poursuit. Les contraintes sont un peu plus fortes en 2012, mais beaucoup d'améliorations ont été apportées au long de ces vingt dernières années, tant au niveau des salles que des œuvres, notamment avec la numérisation qui se généralise depuis deux ans et qui va permettre de faire encore plus de progrès.

Concernant l'accès aux œuvres, l'accès à celles-ci mais aussi à ce qu'elles peuvent véhiculer comme message, Éric Garandeau indique que, après *Intouchables* et *Café de Flore* un autre film sera distribué en France prochainement, qui s'appelle *Hasta la Vista*, il sortira le 7 mars. Il mentionne également une série de fiction que le CNC a soutenue, qui s'intitule *Vestiaires*, et qui, sur le registre comique, fait passer des messages. Cette série a été proposée, écrite et jouée par des personnes handicapées et diffusée par France Télévisions (France 2). Ce sont des exemples de ce que le CNC peut encourager au travers de ses commissions. En effet, le CNC n'est pas commanditaire d'œuvres directement mais peut aider les projets qui lui sont soumis.

S'agissant de l'accès aux œuvres elles-mêmes, la mesure, très forte, consiste à aller beaucoup plus loin sur le sous-titrage et l'audiodescription des œuvres dès le stade de la fabrication. Éric Garandeau explique le faible nombre de salles qui réalisent les investissements nécessaires pour le sous-titrage et l'audiodescription notamment par les problèmes liés à l'univers photochimique et les contraintes

architecturales. Concernant le faible nombre d'œuvres sous-titrées et audio-décrites, les obligations concernaient surtout le stade de la diffusion à la télévision. Or, c'est aussi en traitant en amont la question des œuvres que l'on peut encourager les salles à s'équiper en dispositifs permettant le sous-titrage et l'audiodescription. Donc, dès que le décret sera élaboré et signé, le CNC pourra mettre en œuvre une aide qui couvrira 50 % des frais de mise en accès des films dès la post-production, cette aide représente 1 million d'euros pendant trois ans. Elle permettrait de doter les films d'initiative française de fichiers de sous-titrage et d'audiodescription. Si en 2011 cette mesure, c'était appliquée nous compterions 182 films sous-titrés et audio-décrits. Il s'agit donc d'une mesure qui aura un impact tout à fait essentiel. Elle participera à la prise de conscience des producteurs de la nécessité d'anticiper le plus tôt possible la mise en accessibilité des œuvres. Eric Garandeau espère qu'au-delà de la période de trois ans, cette dépense sera prise en compte systématiquement dans les budgets de production des films.

Il est persuadé que la mission de l'inspection générale des affaires culturelles concernant le recueil des informations des œuvres accessible est essentielle. Le CNC y prendra largement part. En ce qui concerne l'accessibilité au cinéma pour le plus grand nombre, le CNC soutient différents dispositifs d'éducation artistique : *Les toiles enchantées*, *Passeur d'image*, *l'École au cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens au Cinéma*.

L'ensemble de ces dispositifs permet de sensibiliser à la culture et au cinéma les élèves et les enfants de toutes les générations, avec des catalogues de films qui sont proposés et soutenus par le CNC. Dans ces catalogues, une dizaine de films ont été sous-titrés et audio-décrits.

Le CNC va également pouvoir soutenir la numérisation des films de patrimoine. Deux dispositifs sont aujourd'hui en cours d'instruction. Le premier, le grand emprunt concerne des catalogues de films qui ont une certaine rentabilité économique. Il s'agit de vraies négociations commerciales et financières entre la Caisse des Dépôts et les détenteurs de catalogues, tels que, notamment Gaumont et Pathé. Ces accords devraient rapidement voir le jour.

Le second dispositif est géré directement par le CNC, qui dispose à ce jour pour ce dispositif d'une réserve numérique d'environ 75 millions d'euros.

Cette enveloppe sera réservée à des travaux de restauration et de numérisation des films de patrimoine. Le CNC interviendra par des subventions, par des avances, et par le truchement d'une commission qui sélectionnera soit les films qui sont les plus dégradés parce qu'il faut les restaurer, soit les films qui ont le plus d'intérêt culturel pour la population. Ces films seront numérisés en 2K et pourront ainsi être distribués à nouveau dans les salles de cinéma, au-delà des chaînes de télévision et des sites de vidéos et Vidéo à la Demande. Il s'agit d'un dispositif sélectif, avec une commission, et la volonté des ayants droits d'effectuer des travaux de sous-titrage et d'audiodescription sera prise en compte lors de l'attribution des aides destinées à numériser ce patrimoine. Le CNC est prêt à engager le processus et attend simplement la validation de la Commission européenne.

Par ailleurs, depuis vingt ans, grâce à l'appui du CNC, du compte de soutien, mille salles nouvelles ont pu ouvrir en France. 5465 salles sont en activité. Certaines ont fait l'objet de modernisation, de créations nouvelles. Les nouvelles normes d'accessibilité ont été prises en compte. Aujourd'hui, deux tiers du parc des salles est numérisé. C'est considérable. Nous sommes parmi les premiers en Europe et dans le monde, grâce à l'apport du CNC et grâce à une loi votée par le Parlement à l'unanimité en octobre 2010.

Toutefois, environ un millier d'écrans ne peuvent pas bénéficier du système de mutualisation de l'effort qui est prévu pour les grandes salles. Le CNC encourage toutes les collectivités locales à investir dans leurs salles. Toutes ses aides, y compris cette aide spécifique à la numérisation des salles, sont ouvertes à la prise en charge de dépenses liées à leur équipement, notamment à l'installation de boucles magnétiques et d'émetteurs permettant l'audiodescription, et bien sûr le sous-titrage. Ce plan est aujourd'hui en phase d'accélération. On peut espérer qu'à la fin de l'année 2012 ou au début de l'année 2013, l'ensemble des salles auront basculé dans un univers tout numérique.

Une enquête auprès de toutes les salles sera réalisée, qui permettra de répertorier le nombre, les équipements, la typologie des équipements destinés à permettre aux personnes sourdes et malentendantes et aveugles de pouvoir

apprécier ces films.

En ce qui concerne le diagnostic d'accessibilité physique, le CNC a pris en charge les dépenses liées à ce diagnostic destiné aux petites et moyennes salles et aux salles art et essai des grandes villes.

Les salles les plus en difficulté pour respecter les nouvelles normes et l'objectif de 2015 sont en général les salles les plus fragiles, celles qui sont souvent en centre ville, qui pour des raisons historiques d'architecture et de conception ne se prêtent pas toutes à un aménagement permettant l'accès aux personnes en situation de handicap moteur, notamment celles qui doivent circuler en fauteuil. Des groupes de travail seront constitués pour apporter des réponses qui soient satisfaisantes. Un guide "cinéma handicap" apportera aux professionnels du cinéma, un plus grand nombre des informations sur l'accessibilité aux salles et l'accessibilité aux œuvres. Un comité de pilotage a été mis en place avec le ministère de la Culture pour suivre la mise en œuvre de ce guide et assurer sa plus large diffusion.

Le CNC essaie donc d'intervenir à chaque stade, de la fabrication des films à l'aménagement des salles, pour que toutes les personnes, quel que soit le type de handicap, puissent accéder aux films.

François Catala, conseiller cinéma audiovisuel au cabinet du ministre souligne que le soutien d'un million d'euros par an pour l'audiodescription et le sous-titrage des films dès le stade de la post-production est une mesure extrêmement forte. En outre, il observe une amélioration quantitative au niveau des salles. Il pense que ce dispositif permettra la multiplication d'œuvres accessibles. Il s'agit d'un engagement très fort, qui aura des répercussions sur l'ensemble de la chaîne de l'exploitation des œuvres, un engagement auquel le Ministre tenait et auquel le CNC souscrit.

Erwan Escoubet fait observer que le parc de salles de cinéma s'est fortement renouvelé. En plus des soutiens publics, d'importants investissements ont été réalisés par l'ensemble des exploitants de salles de cinéma. De nombreuses salles ont été entièrement modifiées, restructurées, dans le respect des normes en vigueur au moment où ces travaux ont été entrepris, en particulier pour les personnes à

mobilité réduite. Ces salles ont été faites dans le respect de ces normes. C'est une question très importante pour l'ensemble des exploitants, avec peut-être effectivement le besoin d'un dialogue, d'une réassurance sur les mesures à prendre. Erwan Escoubet pense que l'idée d'avoir un groupe de travail sur ces questions est excellente et fera progresser beaucoup de choses.

Plus difficile à mettre en œuvre que l'accès au cinéma pour les personnes à mobilité réduite, se posait la question de l'accès aux films diffusés en salles.

Sous-titrer un film sur une copie argentique signifiait tirer une copie argentique supplémentaire. Or, il était extrêmement compliqué pour les distributeurs de films et pour les salles de cinéma d'avoir à gérer ces deux copies 35 mm, qui sont en plus très chères. Même si des expériences ont été menées en 2007 avec des vidéoprojecteurs permettant de rajouter un sous-titrage ou une audiodescription, ces systèmes sont restés relativement confidentiels et marginaux parce qu'ils n'étaient pas faciles à mettre en œuvre. Finalement, ce sont les associations qui s'en sont emparées, surtout pour l'audiodescription. Un certain nombre de salles se sont portées volontaires pour travailler avec ce type de procédé mais il était difficile d'étendre ce système et de le généraliser.

L'avènement du cinéma numérique est très récent. La loi que citait Éric Garandeau a un an, et en un an, pratiquement 68 % des salles se sont retrouvées dotées d'un équipement numérique. Cela signifie que ces projecteurs numériques permettent d'ores et déjà le sous-titrage des films sans équipement supplémentaire dans les salles. En ce qui concerne l'audiodescription, c'est un peu plus complexe dans la mesure où il faut un équipement supplémentaire, un équipement sonore, un casque qui fonctionne avec le projecteur numérique. Tout cela est encore très récent. On en est encore à la situation d'avant, du point de vue du nombre de films. Un certain nombre de producteurs et distributeurs français importants ont pris conscience de ce problème et commencent actuellement à sous-titrer et audio-décrire tous leurs films. Cela ne se sait pas encore. Au-delà de la question technique, la mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles lui semble une très bonne idée, car la question de la coordination des efforts des uns et des autres est fondamentale, et surtout, bien évidemment, la question de l'information. *Intouchables* a été sous-titré et audio-décrit, mais finalement, peu de gens le savaient. Un nombre limité de salles, une trentaine, ont diffusé la version accessible d'*Intouchables*. C'est

très bien, c'est plus qu'avant, mais l'information a encore du mal à circuler. Le CNC réfléchit donc de son côté à la manière de mieux informer ses adhérents, les exploitants, de l'existence de films sous-titrés ou audio-décrits pour qu'ils puissent prendre la décision de les programmer dans leurs salles. C'est un des points les plus fondamentaux.

En ce qui concerne les questions techniques, la fédération nationale du cinéma français vient d'engager une étude sur les matériels à installer dans les salles pour permettre l'accès des films aux personnes malentendantes ou malvoyantes. Plusieurs systèmes existent. Dans les années 90, des boucles magnétiques étaient installées dans les salles.

On pensait que c'était très bien pour les personnes malentendantes, qui auraient ainsi accès effectivement au cinéma. Or, un dialogue avec un certain nombre d'associations (l'UNISDA et l'AFIDEO particulièrement) ont montré que lesdites boucles magnétiques n'étaient pas toujours bien réglées. Il y a donc un travail à faire de ce point de vue. D'autres matériels existent. Le but de l'étude en cours est d'avoir des informations précises sur leur coût et leur fonctionnement. Les résultats de cette étude sont attendus courant février. Ce sera aussi un point de départ important de l'information des salles sur les matériels auxquels ils peuvent recourir pour permettre un meilleur accès des films.

La question la plus fondamentale est évidemment celle du sous-titrage et de l'audiodescription des films dès le stade de la post-production. C'est une question sur laquelle la fédération nationale des cinémas français milite depuis déjà 2006-2007. Les moyens techniques pour développer ces dispositifs existent. Ils sont présentés dans une étude commandée par la FNCF. Cette dernière sera publiée fin avril 2012. Une bonne initiative a été prise par le ministère de la Culture et le CNC pour permettre un soutien financier aux producteurs pour les inciter à sous-titrer et audio-décrire leurs films.

Dernier point important : la communication et la coordination des efforts. Dans les grandes villes où il est possible d'avoir une offre de films assez riche, il est également possible de coordonner les efforts de chacun. Si les cinémas construits récemment en périphérie des villes sont facilement accessibles aux personnes à

mobilité réduite parce qu'ils répondent à un certain nombre de normes, beaucoup de cinémas de centre-ville ne le sont pas autant. Dans une ville comme Paris, il existe des cinémas accessibles et des cinémas qui ne peuvent pas proposer la même offre. Aussi, faudrait-il essayer de voir quel type d'établissement peut offrir quel type d'offre, découper, par exemple, une ville comme Paris en quartiers cinématographiques en fonction des offres possibles. C'est un plan sur lequel la mission cinéma travaille avec les exploitants parisiens et avec la fédération. Comme **Éric Garandeau**, il pense que ce plan est assez exemplaire et peut être développé dans les grandes villes.

En conclusion, **Erwan Escoubet** estime que les mentalités évoluent. L'exploitation cinématographique a vraiment pris conscience de l'ensemble de ces questions. Il remercie les pouvoirs publics, le ministère de la Culture et le CNC du soutien qu'ils apportent à la profession dans ce domaine.

Louis Bonet, tout en reconnaissant que les multiplexes sont une réponse très appropriée dans la mesure où, en principe, l'accessibilité est garantie, fait néanmoins observer que ladite accessibilité n'est pas toujours optimum. Ainsi, dans certains multiplexes, les salles sont aménagées de telle sorte que les fauteuils roulants sont devant l'écran, si bien que la personne handicapée a le choix entre la rupture de la nuque ou le risque d'un infarctus pour peu que le dinosaure de service soit prêt à lui sauter dessus quand le film est diffusé en 3 dimensions. Cet aménagement des salles multiplexes n'est donc pas idéal. Concernant les salles en ville, **Louis Bonet** se dit d'accord sur l'aménagement et la coordination des efforts, sachant que l'accessibilité doit être privilégiée toutes les fois que c'est possible. Les personnes handicapées peuvent très bien avoir une passion particulière pour le cinéma d'art et d'essai, il ne faut pas les empêcher d'avoir accès à des productions cinématographiques parfois un peu confidentielles, mais auxquelles elles ont droit.

Erwan Escoubet répond que sur la position du fauteuil dans la salle, la plupart des travaux sont menés dans le cadre de discussions avec les commissions départementales d'accessibilité et les associations locales pour les personnes handicapées. Il explique que les salles étant en plan incliné, il est assez compliqué de permettre un accès aux fauteuils roulants ailleurs qu'en bas ou en haut. La

formation des architectes fait partie des questions à prendre en compte. Il indique que le renouvellement du parc de salles en France ne s'est pas fait seulement au profit des multiplexes mais aussi au profit de nombreuses salles petites et moyennes, qui sont pour certaines en centre ville, mais pour lesquelles des contraintes d'urbanisme font que, par exemple, reconstruire un cinéma au centre de Paris est très complexe.

Éric Garandeau indique que sur la question du Code de l'urbanisme, le ministère de la Culture avait saisi le MEDEM pour modifier les règles. Cela ne concerne pas seulement la question du handicap mais également beaucoup d'enjeux qui permettraient aussi de mieux traiter cette question de l'accessibilité. Ce sont des questions de densité, des sujets compliqués, mais pour lesquels une réponse est attendue.

Erwan Escoubet affirme qu'il a bon espoir qu'il y ait un dispositif spécifique et plus de souplesse pour mieux inclure cette question de l'accessibilité.

Cédric Lorant revient sur l'exemple du film *Intouchables*. Pour lui, ce film a été un succès au box office mais également une réussite sur le plan de l'accessibilité par sous-titrage.

En effet, il a été sous-titré dès le départ en phase de post-production, ce qui est déjà une réussite. Puis, il a été également diffusé dans une quarantaine de salles en France, ce qui est une nouveauté aussi, et un succès dans la mesure où le nombre de salles référencées en 2009 a été multiplié par dix en à peine deux ans.

Rappelant que pendant de nombreuses années, les personnes sourdes ne regardaient plus le catalogue des films français, Cédric Lorant souligne le fait qu'il faut mettre l'offre en face pour susciter une envie du public. L'information est donc un point à évoquer dans le groupe de travail, dans les différents moyens cités précédemment. Citant les trois grandes villes qui ne sont pas engagées sur le film *Intouchables*, à savoir Nice, Strasbourg et Dijon, Cédric Lorant constate néanmoins un maillage cohérent sur la France.

Il demande si un indicateur chiffré de montée en charge année après année pourrait être mis en place jusqu'en 2015. Ses propositions sont les suivantes : dès

cette année, deux films français seraient accessibles par mois et diffusés au niveau régional, en 2013, 6 films, et en 2015, la totalité, entre 270 et 280 films français. Il demande si aujourd'hui, un engagement est pris sur ce plan.

Éric Garandeau indique que l'évolution du nombre de films sous-titrés et audio-décrits sera suivie très attentivement. Toutefois, il exprime des réserves quant à l'introduction d'objectifs chiffrés dans la mesure où l'aide est incitative. Des travaux sont menés sur les indicateurs.

Valérie Lépine-Karnik rappelle qu'un questionnaire a été élaboré à destination des salles sur l'état de leur équipement, questionnaire qui sera suivi d'effet et permettra d'apprécier l'évolution du parc.

Elle indique que les deux actions visant à équiper les salles de façon à recevoir les films et les dispositifs d'aide au sous-titrage et à l'audiodescription seront complémentaires. Même si elle ne peut s'engager sur le suivi de la montée en charge, Valérie Lépine Karnik rappelle que tous les efforts pour faire converger la mise en accessibilité des salles et des supports seront faits.

Sylvain Nivard apprécie l'effort de coordination mais insiste sur la nécessité de fixer des objectifs et d'avoir un planning de montée en charge pour que toutes les salles soient équipées en 2015.

Il exprime donc la demande suivante : Y aura-t-il à l'automne un planning de montée en charge qui inclut la coordination proposée par la fédération nationale du cinéma français et les grands réseaux ? Peut-on aller vers au moins une salle dans chaque région en 2013 ? Une dans chaque préfecture en 2014 ?

Tout en disant comprendre ce souhait, **Éric Garandeau** estime qu'il faut en discuter plus en amont. Il rappelle que la tradition au CNC est d'agir par incitation financière, puis par une régulation, au terme de concertations, notamment avec les salles de cinéma.

Selon lui, logiquement, l'aide puissante du CNC pour l'accessibilité dès la

post-production devrait permettre une croissance exponentielle du nombre de films avec sous-titrage et audiodescription.

Erwan Escoubet indique qu'il ne peut pas prendre d'engagement, que ce soit pour les salles de grands réseaux ou les salles indépendantes.

Il explique que dans le domaine de l'audiodescription, tout le monde en est un peu à l'expérimentation technique. L'équipement des salles pourra être fait assez rapidement à partir du moment où des certitudes seront acquises sur le matériel à utiliser. En outre, se pose la question des droits, qu'Hélène de Montluc va étudier.

Nicolas Mérille demande que soient précisées les modalités qui déterminent les décisions du CNC entre mesures incitatives et conditionnalité des aides. Il rappelle que la sociologie juridique et l'histoire de la première loi sur le handicap montrent bien que si la prise en compte conditionnée au départ, cela pose ensuite des difficultés. Il pointe par ailleurs la nécessité de se projeter sur l'avenir et les produits dérivés, la commercialisation des DVD et la VOD.

Sachant que pour l'audiodescription et le sous-titrage, la question se pose dès la production du film, Nicolas Mérille trouve étrange le choix de politique publique fondé sur l'incitation et non sur l'obligation. Il salue l'effort financier incitatif, mais se demande si celui-ci va être payant. Il se réjouit de la volonté affichée de réfléchir au problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour les petites salles.

Il reconnaît que la situation a fortement progressé dans les multiplexes, même si souvent l'emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant pose problème.

Il pose à M. Catala la question suivante : sachant qu'il avait été demandé au MEDEM une modification du Code de l'urbanisme pour introduire des dérogations, cela concerne-t-il le neuf ou l'existant ?

François Catala répond que ce sont des facilités pour que les rénovations de salles ne soient pas soumises aux dispositions actuelles du Code de l'urbanisme mais aient un régime dérogatoire ou aménagé spécifique, qui pourrait constituer l'embryon d'un statut particulier de cinéma. C'est donc une démarche de facilitation des travaux de rénovation ou de construction de nouvelles salles.

Erwan Escoubet estime que ce sont des mesures qui n'ont rien à voir avec la

question de l'accessibilité, que ce sont des questions liées à l'urbanisme général. Donc, il ne s'agit pas de dérogations à la loi du 11 février 2005, mais des mesures qui permettront de faciliter les travaux.

Il fait observer que l'argument de coordination des efforts inter-cinéma en fonction des spécificités d'accès à l'offre des salles ne vise pas à échapper à l'échéance de la loi du 11 février 2005 et à ses obligations en matière d'accessibilité des salles : un certain nombre de salles ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité, beaucoup d'entre elles savent déjà ce qu'il leur est possible de faire.

Marie Prost-Coletta souligne que les travaux réalisés dans le secteur du cinéma amènent maintenant une fréquentation des personnes en fauteuil roulant, et que grâce aux avancées numériques, il est maintenant possible d'acheter ses billets sur Internet. Or, il semblerait que parfois, certaines personnes à mobilité réduite arrivent dans la salle et que les places soient déjà occupées par des personnes en fauteuil roulant.

Elle se demande donc comment veiller à ce que l'information puisse être donnée. La réservation par Internet n'indique pas le nombre de personnes en fauteuil roulant ayant réservé leur place et par conséquent le nombre de places encore accessibles.

Erwan Escoubet ignorait ce problème. Il préconise que soit prévue, au moment de la réservation de la place, une réservation spécifique pour l'emplacement du fauteuil roulant.

Éric Garandeau revient sur la question des aides financières avec des objectifs imposés. Il explique que les obligations sont parfois contournées, si bien que l'on parvient d'autant moins à atteindre l'objectif assigné. Pour lui, le fait d'avoir une prise en charge à 50 % doit créer cet effet de levier qui conduit les producteurs à faire réaliser ces prestations d'accessibilité. Il pense que c'est un instrument d'intervention plus efficace qu'une obligation brutale. En outre, le monde du cinéma est en pleine transition : numérisation des salles, des œuvres, et mise en place d'un levier financier pour le sous-titrage et l'audiodescription dès la fabrication du film. Il faut donc donner un peu de temps aux inventaires des équipements. Il estime que d'ici la fin de l'année, il sera possible d'avoir une vision plus claire de la montée en

charge de la diffusion des films accessibles, et de la mise en conformité des établissements cinématographiques.

Sylvie Pizzo salue cette avancée importante et l'effet de levier que va produire le décret mentionné.

Elle demande toutefois s'il serait possible d'imaginer une forme de bonus, une forme d'aide du CNC pour que les salles qui s'équipent d'audiodescription et de sous-titrage puissent avoir aussi une petite incitation financière de manière à avoir aussi un effet de levier.

Éric Garandeau répond que, que ce soit par les soutiens automatiques ou ce dispositif spécifique pour les petites salles, les dépenses évoquées sont prises en compte dans ces aides. Il s'agit donc d'une vraie incitation, très forte. Il clôt le point relatif au cinéma.

Roland Husson, sous-directeur de l'audiovisuel à la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère, présente ce qui est fait en matière d'accessibilité et d'engagement en faveur des personnes handicapées sur les chaînes publiques, pour France Télévisions et Arte.

Concernant les objectifs et les indicateurs, il précise qu'il existe une procédure d'exercice de la tutelle de l'État sur les chaînes publiques. La loi et le cahier des charges fixent les missions de France Télévisions ou d'Arte, et un contrat d'objectif et de moyen (COM) entre l'État et les chaînes fixe les moyens alloués. En contrepartie, ces chaînes doivent prendre des engagements, lesquels font l'objet d'indicateurs précis mesurés chaque année. Pour Arte, le COM est engagé jusqu'en 2016, et pour France Télévisions, jusqu'en 2015.

Les sujets d'aujourd'hui sont l'accessibilité des programmes et la représentation sur les antennes des personnes handicapées. Dans le COM de France Télévisions, au-delà du thème du handicap, l'accent a porté sur l'exemplarité. France Télévisions diffuse déjà un programme par mois sur France 2 depuis 2010 en audiodescription. Fin de l'année dernière, c'était un programme par semaine. Le but est d'atteindre deux programmes par jour en 2015, pas seulement sur France 2 mais sur plusieurs chaînes du groupe.

Deuxième élément : les filiales de production de cinéma de France Télévisions

s'engagent à ce que les films soient livrés dès le départ avec une version audio-décrite.

Troisième élément : améliorer la communication sur ce qui est fait en matière d'audiodescription.

En ce qui concerne le handicap auditif, France Télévisions applique la loi du 11 février 2005 avec le sous-titrage de l'intégralité de ses programmes. Le COM a voulu aller au-delà de l'objectif quantitatif pour faire plus qualitatif. La DGMIC a pu caler les objectifs de France Télévisions sur ce que le CSA a mis en place dans la charte. Et France Télévisions continue de travailler sur les nouvelles technologies du numérique pour essayer d'améliorer le nombre de programmes mis à disposition en langue des signes.

Sur l'audiodescription, Arte a été en pointe. C'est l'une des premières chaînes qui s'est vraiment intéressée à la question. Arte s'est engagée à poursuivre cet effort et s'est fixé l'objectif de 80 % des films coproduits par sa filiale cinéma Arte France en audiodescription en 2016.

S'agissant de la représentation à l'antenne des personnes handicapées, Arte va lancer en mars une série intitulée *Dans tes Yeux*, réalisée autour d'une journaliste aveugle de naissance, qui livre aux téléspectateurs une nouvelle approche à travers les sensations qu'elle peut exprimer. Il s'agit de mettre en valeur l'expérience que les personnes handicapées peuvent apporter.

Ces COM ont été signés par le ministre de la Culture et de la Communication en fin 2011. Ils ont été soumis au CNCPH qui a eu à se prononcer sur ces contrats, comme le prévoit la loi.

Marie-Anne Bernard représente France Télévisions. Elle est directrice de la responsabilité sociale de l'entreprise, dont l'objectif est de coordonner, synthétiser l'ensemble des engagements de France Télévisions dans l'environnemental et dans le social.

Elle souligne que le groupe France Télévisions a un grand souci de l'intégration des personnes handicapées parmi ses salariés. La problématique du handicap à France Télévisions est globale. Le groupe a fait beaucoup d'efforts en

matière de handicap ces dernières années, efforts qui seront poursuivis dans le cadre du COM, celui-ci n'étant pas du tout vécu comme une obligation mais comme une opportunité, en particulier professionnelle. Il existe en effet de vraies perspectives de développement, en particulier du côté de l'audiodescription.

Aujourd'hui, France Télévisions est un groupe de six chaînes, plus tous les sites Internet. En ce qui concerne les contenus de programmes, beaucoup de choses ont été faites, notamment dans le domaine de l'information et des programmes jeunesse, en particulier dans la thématique du vivre ensemble.

La politique documentaire est également très riche en termes de contenu. France 5 continue à diffuser toutes les semaines un magazine qui s'appelle *L'œil et la main* et son homologue *A vous de voir*.

Mais le plus important, c'est probablement ce qui est développé dans le domaine de la fiction. France 2 est très fière de la diffusion de la série *Vestiaires*. Une deuxième saison de cette série est en cours de signature et de production avec France 2. La politique fiction de France 2, c'est aussi un projet de série, *Cain*, avec des personnages récurrents. Les épisodes seront diffusés en prime time à partir d'avril-mai. Le personnage principal est un commissaire de police, qui est une personne handicapée en fauteuil roulant. L'objectif dans ces fictions n'est pas de faire du handicap un sujet de fiction, mais d'intégrer des personnes handicapées dans le scénario de la fiction. L'une des questions à aborder aussi, c'est la manière dont on fait connaître ces programmes. Cela renvoie à la problématique de l'accessibilité. Seule France 2 proposait des films en audiodescription. Aujourd'hui, France 4 commence à le faire, et également France 5, en particulier la collection documentaire *Empreinte*.

Marie-Anne Bernard souligne la nécessité d'instaurer un dialogue avec les associations pour le choix des programmes audio-décrits.

En effet, si la question ne se pose pas pour les films, où la demande est claire, il est en revanche possible de travailler plus finement pour les documentaires ou les programmes jeunesse. Aussi Marie-Anne Bernard propose-t-elle que des rencontres soient formalisées avec les associations représentatives des personnes handicapées de manière régulière pour avoir cet échange.

Elle rappelle que la totalité des programmes nationaux des chaînes de France

Télévisions sont sous-titrés. Depuis le passage au tout numérique sur les territoires, la totalité des téléspectateurs peuvent avoir accès aux programmes sous-titrés. Dans le domaine du sous-titrage, le développement porte beaucoup plus sur la partie numérique, en particulier sur la télévision de rattrapage, le Pluzz. L'ensemble de l'offre Pluzz sera sous-titrée au premier semestre 2012, et France Télévisions réfléchit à la refonte complète des sites Internet du groupe, en intégrant la problématique de l'accessibilité.

Le problème le plus délicat est celui de la traduction en langue des signes. Aujourd'hui, seuls sont traduits les deux flashes d'information de Télématin. Sont traduites également les questions à l'Assemblée nationale et les interventions du président de la République. Et sur France 5, *L'œil et la Main*.

Des initiatives sont prises en outremer : Réunion Première, par exemple, diffuse des émissions jeunesse traduites en langue des signes. Et en métropole, la région Poitou-Charentes traduit des modules d'information en langue des signes.

L'idée est de faire remonter ces bonnes pratiques pour développer une vraie réflexion globale.

Marie Anne Bernard indique à Cédric Lorant qu'elle ne peut prendre l'engagement aujourd'hui que l'un des JT du soir sur France Télévisions sera traduit en 2012, sachant que cela ne figure pas aujourd'hui dans les prévisions, faute d'un budget en expansion. Elle souligne toutefois que cela ne signifie pas que la porte est fermée pour la traduction d'un JT. Les pistes de développement dans le domaine de la traduction en langue des signes vont plutôt aujourd'hui dans le domaine de la jeunesse, et très précisément sur les tout petits.

Puis, elle mentionne l'une des filiales de France Télévisions, MFP, qui audio-décrit et sous-titre les programmes des chaînes du groupe.

C'est donc avec MFP qu'une réflexion sera engagée sur le développement des métiers et le potentiel de développement dans l'audiodescription et le sous-titrage et la traduction en langue des signes.

Nicolas About indique qu'il existe un site spécifique consacré à l'accessibilité qui permet de retrouver l'ensemble des données nécessaires.

Il rappelle que dans le domaine du sous-titrage, depuis les discussions en 2004 avec l'UNISDA sur le 100 % de sous-titrage, le travail a été fait. Sur la TNT, tout le monde respecte cette obligation. Pour les autres chaînes distribuées, Nicolas About regrette les insuffisances sur les chaînes sportives et les chaînes musicales.

Pour la télévision de rattrapage, le CSA a pris la décision de réclamer à tous la reprise des sous-titrages, comme l'audiodescription, lorsqu'ils ont accompagné les programmes lors du premier passage.

En 2013, plus d'un programme par jour audio-décrit sera diffusé sur la TNT. Tout en admettant que c'est probablement insuffisant, Nicolas About fait observer que c'est un effort notable. Il pense néanmoins qu'il faudra faire un pas pour quantifier l'obligation d'audiodescription, mais qu'il faudra aussi désormais aller vers une plus grande qualité, vers une amélioration de la charte d'audiodescription et des métiers.

En matière de chaînes d'information, il indique la possibilité d'avoir accès à un journal d'information traduit en langue des signes. Pour lui, c'est un premier pas, et il faut pousser les chaînes à en faire un peu plus.

En matière de langue des signes et des chaînes pour enfants, des efforts importants ont été accomplis. Mais Nicolas About a le sentiment que ces émissions sont plus tournées vers les enfants entendants que malentendants.

Il pose donc la question : Comment faire pour mieux répondre aux besoins des enfants malentendants et sourds qui n'ont pas accès à la lecture pour profiter pleinement des émissions traduites en langue des signes ?

Il salue l'effort de France 5, la seule chaîne à proposer une émission en langue des signes. De la même façon, il salue les efforts d'Arte d'avoir confié, à juste titre compte tenu de ses grandes qualités, à la journaliste Sophie Massieu, les 40 épisodes de *Dans tes yeux*, qui va commencer en mars.

S'agissant de la représentation des personnes handicapées au sein des programmes, il indique l'existence au CSA d'un observatoire de la diversité. Il explique que si des progrès sont visibles en matière d'origine ethnique, d'origine, de parité, en revanche, en matière de handicap, cela n'évolue pas. L'observatoire montre que le ressenti, c'est 0,5 %.

Pour Nicolas About, les choses auront bien progressé le jour où un journaliste en situation de handicap animera une émission en plateau ou présentera le journal. Il souhaite que ce soit désormais une règle d'offrir ce type de postes, non pas parce qu'une personne présente un handicap, mais parce qu'elle en a les capacités.

En ce qui concerne le récepteur vocalisant, le CSA a décidé de lancer une étude avec pour objectif la réalisation d'un cahier des charges technique, qui pourra servir de guide aux fabricants de récepteurs TNT, ou tout organisme qui souhaiterait l'utiliser. En effet, l'offre d'équipement adaptée reste très faible. Seule aujourd'hui la Grande Bretagne et l'Espagne proposent des récepteurs vocalisants. Il en va de même pour l'ergonomie des télécommandes : ces derniers ne répondent pas aux demandes. Le document rédigé vise à définir les spécifications fonctionnelles et techniques de base d'un récepteur TNT accessible et vocalisant en langue française qui soit compatible avec le réseau de diffusion, qui permette l'accès aux menus de configuration par le biais de la vocalisation, l'accès au guide électronique des programmes, grâce à la vocalisation, la simplicité d'accès au sous-titrage et à l'audiodescription. Pourquoi pas la modification de la taille des sous-titres, de la couleur de fond du bandeau des sous-titres ? Tout cela sans être tenu de passer éventuellement par un mode connecté, qui limiterait bien entendu l'efficacité du dispositif proposé.

La partie relative à la synthèse vocale s'appuie sur l'accord du Digital TV Group sur le guide de mise en œuvre et des recommandations. Aujourd'hui, c'est le document le plus avancé.

En outre, un projet de normalisation de la synthèse vocale est en cours. Les éléments détaillés dans ces spécifications sont l'ergonomie du récepteur TNT, l'ergonomie de la télécommande, et l'ergonomie de l'interface utilisateur avec la synthèse vocale. Quel investissement pour le développement d'un récepteur TNT vocalisant ? Sébastien Flatresse, chargé de mission à la direction des technologies au conseil supérieur de l'audiovisuel est en mesure de fournir des compléments

d'information à ce sujet.

L'étude de faisabilité met en avant la difficulté à comprendre les besoins du marché et comment il faut absorber les surcoûts dus à la fonctionnalité de vocalisation pour proposer un produit à prix abordable. C'est en effet différent si l'on a affaire à un produit de niche ou un produit grand public : les surcoûts sont différents.

Faut-il passer par la voie parlementaire ou réglementaire en obligeant à intégrer la fonctionnalité de vocalisation dans les produits ? Pour cette décision, le dispositif d'accessibilité s'adresserait à l'ensemble des usagers handicapés et valides. La voie réglementaire est certainement la plus rapide.

D'autres solutions existent. On peut procéder à l'adaptation française d'un intergiciel existant dans une autre langue. Cela permettrait de limiter le coût. Mais cela impose une implication totale du commanditaire qui porterait le projet de bout en bout. L'unité serait vendue entre 90 et 140 euros.

On peut aussi passer par l'adaptation française d'un produit fini existant déjà. Cela exige l'engagement d'un industriel étranger prêt à le commercialiser chez nous, ou alors d'une association qui rachèterait le matériel et en assurerait la commercialisation, la communication sur le territoire. Cela représente des gains importants.

Troisième solution : le développement d'un récepteur accessible et vocalisant par un industriel à partir des produits de sa gamme.

L'ensemble des résultats de cette étude sera à la disposition des associations et décideurs, au ministère de l'industrie et au gouvernement.

Enfin, il semble indispensable d'obtenir une disposition législative ou réglementaire pour que chaque distributeur propose au moins un récepteur vocalisant dans sa gamme de produit.

A défaut de cette contrainte juridique, un investissement humain et financier de tous les acteurs est indispensable pour mettre à disposition un produit accessible, pour toutes les personnes handicapées, qui apporte une valeur ajoutée par rapport à l'offre existante.

Sylvain Nivard remercie Nicolas About pour cette présentation qu'il a jugée intéressante. Deux points n'ont cependant pas été abordés selon lui :

le premier porte sur la capacité de France 3 à diffuser l'audiodescription. Il existe des contraintes techniques sur les régies régionales. Sylvain Nivard souhaiterait avoir un planning ;

le deuxième sujet : la diffusion de l'audiodescription sur des films diffusés à la télévision lorsque l'audiodescription a déjà été réalisée en amont. Sylvain Nivard invite à la vigilance car souvent, un film audio-décrit dès la fabrication est projeté à la télévision quelques mois après sans l'audiodescription.

Nicolas About dit partager ce qui vient d'être dit. Pour lui, à partir du moment où un film aura été sous-titré ou audio-décrit dès la post-production, il faut retrouver cette audiodescription et ce sous-titrage à la télévision. Par ailleurs, il estime qu'il faudra pallier certains inconvénients rencontrés avec le câble ou des fournisseurs d'accès à Internet : le sous-titrage qui arrive en retard, par exemple.

Cédric Lorant remercie Nicolas About pour cette présentation complète. Puis, il revient sur la mesure 38, sur l'accessibilité d'un JT du soir en langue des signes.

28

Affirmant qu'en Amérique latine, en Afrique du Nord ou au Japon, l'ensemble des informations grand public sont traduites en langue des signes, il dit ne pas comprendre pourquoi la France, qui a reconnu la langue des signes comme une langue à part entière depuis 2005, n'innove pas sur cette question. Il suggère qu'un journaliste sourd puisse s'approprier les sujets d'actualité, non pas sur le handicap, mais sur l'ensemble des questions d'actualité. Il pourrait ainsi accompagner le journaliste entendant et apporter l'information auprès du public.

Par ailleurs, il regrette qu'un spot sur la sécurité routière diffusé depuis quelques semaines à la télévision n'ait pas été sous-titré. Il souhaite que les chaînes se penchent sur l'accessibilité de ces spots d'information et que, à défaut d'accessibilité, elles puissent décider de ne pas les diffuser. Il indique que c'est une proposition qu'il formulera pour mettre en place une systématisation de l'accessibilité de ces spots.

Il se réjouit par ailleurs d'avoir entendu des annonces positives sur la reprise du sous-titrage sur les vidéos de rattrapage de France Télévisions. Il espère que les autres chaînes s'orienteront aussi sur ce dispositif.

Il entend les efforts sur les émissions jeunesse, un travail de concertation avec les associations pour le choix réfléchi sur les émissions en question. Et il se félicite de la réflexion sur les développements des métiers sur le sous-titrage, pour toujours

plus de qualité.

Il déclare que son association est disponible pour un échange constructif, même en dehors de cette journée officielle.

Louis Bonet revient sur l'aveu de l'observatoire de la diversité, disant que rien ne bouge au niveau du ressenti et de la représentation de la personne handicapée à l'écran (0,5% mentionné par Nicolas About). Louis Bonet regrette cet état de fait. Il souligne que la présence de personnes handicapées à l'écran est un puissant levier d'intégration. Il insiste sur la nécessité de travailler l'image de la personne handicapée, expliquant qu'il faut la banaliser en montrant régulièrement qu'elle fait partie du paysage. Il faut que la personne en fauteuil roulant devienne quelqu'un de familier. Louis Bonet évoque un droit à l'indifférence, qui n'est pas manque d'intérêt mais absence de distinction.

Il propose de faire ce qui a été fait aux États-Unis avec la représentation des personnes de couleur, qui ont été imposées dans les œuvres cinématographiques de telle sorte qu'elles puissent apparaître comme étant sympathiques ou en situation de pouvoir.

Louis Bonet cite l'exemple du président Roosevelt qui avait interdit qu'on représente son image d'homme atteint de la poliomyélite, maladie qu'il avait contractée en cours de carrière. En montrant une faiblesse, une déficience, Roosevelt avait peur de perdre le pouvoir.

Louis Bonet explique que les personnes handicapées ont toujours été considérées comme étant des personnes qui n'avaient jamais de pouvoir, qui ont toujours dépendu d'autrui, ont toujours été tributaires des autres. Il insiste donc sur la nécessité d'inverser cette image, de mettre les personnes handicapées à la fois en situation sympathique et dans une autre identité que celle de la personne handicapée qui épuise, comme une sorte de trou noir qui absorbe toute la lumière. Il faut selon lui pouvoir inverser cette situation, montrer que les personnes peuvent investir des domaines de responsabilité.

Il appartient à l'audiovisuel et au cinéma de faciliter les choses et montrer que cela est possible. Il faut décoller le statut de la personne de cette incapacité sociale.

Nicolas Mérieux propose de prohiber l'utilisation du terme "handicapé", sachant que l'on a affaire à une personne avant tout.

Au-delà de ça, il préconise de susciter la participation, notamment dans le

cadre des élections présidentielles, où un journaliste pourrait interroger une personne sourde ou aveugle en lui demandant son avis, non pas sur le handicap, mais sur le sujet du jour.

Il pense que, lorsqu'un journaliste en situation de handicap présentera une émission phare, les choses changeront aussi.

Sur les récepteurs vocalisants, il souligne l'idée de la conception universelle, suite à la ratification par la France de la convention internationale. Selon lui, cela militerait pour la première option, à savoir passer par la voie législative. En effet, les personnes en situation de handicap ne sont pas les seules qui pourraient avoir besoin de cette vocalisation, surtout avec le vieillissement de la population française.

André Fertier indique que, en ce qui concerne la visibilité des personnes handicapées, quand on évoque le fait d'être animateur, journaliste, comédien, cela pose la question de l'accès aux lieux d'enseignement. Si une personne trisomique demain a plus facilement accès au conservatoire et qu'elle n'est pas cantonnée dans un atelier ghetto, il y a plus de chance de la retrouver sur les écrans.

Se pose aussi la question de la mobilisation de l'AGEFIPH et du FIPHFP. Dans le domaine du spectacle vivant, c'est un problème permanent : les artistes en situation de handicap ont peur de perdre leur AAH s'ils cumulent quelques cachets.

Pour ces gisements d'emplois des arts et de la culture, qui touchent des statuts très différents (fonction publique territoriale, intermittence du spectacle), André Fertier pense donc qu'il serait important que la Commission Nationale Culture Handicap arrive à mettre autour de la table l'AGEFIPH, le FIPHFP, et des acteurs des lieux d'enseignement artistique pour travailler sur cette question.

Plus il y aura accès aux lieux d'enseignement, plus on retrouvera des personnes handicapées à tous les niveaux des métiers.

Claire Lamboley indique que le ministère de la Culture fait déjà beaucoup pour rendre son enseignement supérieur, y compris artistique, accessible. Elle retient toutefois le thème suggéré.

Marie-Anne Bernard indique que France Télévisions s'est engagé sur 2012

pour obtenir le label diversité. C'est un label AFNOR, qui permet des actions structurant la politique d'un groupe. Dans le cadre de cette démarche, un certain nombre de plans d'actions ont été mis sur pied, notamment un qui concerne les outils dont il faut s'équiper pour avoir un choix plus grand pour les animateurs, pour les journalistes, pour les comédiens. Cela suppose de trouver les personnes souhaitées pour les mettre à l'antenne.

Pour cela, la direction de l'information et la direction des programmes travaillent à la mise sur pied d'un répertoire de personnes adéquates. Aujourd'hui, en effet, selon Marie-Anne Bernard, ce qui est donné à voir, c'est une transmission du savoir qui est masculine, cinquantenaire, blanche, et valide.

Il faut donc aussi travailler en amont et ouvrir les portes des écoles du journalisme, des métiers de l'audiovisuel. Dans le cadre du label diversité, des partenariats sont créés avec des écoles de journalisme.

Claire Lamboley remercie tous les participants à cette réunion très riche d'échanges et de suggestions. Elle indique que le travail se poursuivra pour développer l'accessibilité dans ces domaines si sensibles.